

# CONSEIL DE QUARTIER GARGAN

LUNDI 4 MAI 2015 – 19 H 00

## **Présents :**

### **- Membres de droit :**

M. Pierre-Yves MARTIN, Maire de Livry-Gargan et Président de la Commission

M. Salem AÏDOUDI, Adjoint au Maire en charge de la politique de la ville, la démocratie participative et la citoyenneté

### **- Conseillers de quartiers :**

M. Gilles ATLAN

M. Michel BOULAY

M. Gérard CHALUMEAU

M. André DUSSEAUX

Mme Liliane GONNIN

M. Xavier HEBERT

Mme Gisèle HERSEMEULE

Mme Alisson ILIPINAR

M. Yacine KOUCEM

M. Pierre-Olivier LEROUX

M. Michel RICHOUX

Mme Yvette ROUVIER

Mme Catherine SCHENA

### **- Membres de l'administration municipale :**

M. Xavier PIERRET, Directeur général des services

M. Hélène MORSA, Directrice générale adjointe en charge du pôle Vie citoyenne et loisirs

Mme Céline NOALLY, responsable du service Vie citoyenne,

M. Joseph SALAMON, Directeur général adjoint en charge du pôle Aménagement urbain et développement local

M. Jean-David CADET, Directeur en charge de la Qualité et du dialogue urbain

M. Jean-François BAGOT, Directeur en charge de l'Urbanisme opérationnel

Mme Sandrine LACAZE, Directrice en charge de la Stratégie urbaine

Mme Elise Mathieu, responsable du service Planification et Observatoire urbains

## **Ordre du jour**

1. Election du président du conseil de quartier
2. Présentation du PLU et travail en ateliers sur le PADD
3. La fête des quartiers
4. Nomination d'un référent accessibilité

En introduction à cette séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil de quartier et les remercie de leur implication. Il souligne que les conseils de quartier vont pouvoir effectuer un travail dynamique dans l'intérêt des Livryens et qu'ils sont l'illustration d'un élan de démocratie participative. C'est pour cette raison symbolique qu'il a choisi de réunir les premiers conseils dans l'enceinte de l'Hôtel de ville.

Chaque membre se présente et M. le Maire présente les élus ainsi que les membres de l'administration qui l'accompagnent.

### **1. Election du président**

M le Maire explique le rôle du président : celui-ci sera l'interlocuteur privilégié des élus et de l'administration ; il sera chargé de coordonner les demandes du conseil et bien entendu secondé dans ses tâches par tous les autres candidats.

M. Aïdoudi demande qui souhaite se présenter.

3 membres du conseil se portent candidats : Mme Rouvier, M. Leroux et M. Chalumeau

Chaque candidat expose ses motivations.

On procède au vote : M Leroux est élu avec 9 suffrages.

Des questions sont posées sur le dossier débranchement du T4.

M. le Maire explique que la ville va exiger du STIF des engagements.

Par ailleurs, c'est par le biais du PLU que les habitants et le conseil de quartier vont pouvoir exprimer leurs attentes.

La ville a déposé un recours contre la déclaration d'utilité publique devant le Tribunal administratif, mais elle a été déboutée malgré les arguments qu'elle avait présentés : zone inondable, instabilité du sous-sol. La ville a fait appel du jugement mais l'appel n'étant pas suspensif, le STIF demande à commencer les travaux.

Le Maire indique qu'il n'a pas signé les arrêtés. Cependant, le Préfet peut se substituer à lui. Le Maire explique qu'en signant les arrêtés, il va obtenir des aides financières indispensables pour le dévoiement des réseaux d'assainissement dont le coût est estimé à 3M€.

Il faut donc trouver les meilleurs aménagements possibles pour rendre le tracé acceptable.

En outre, il est essentiel de redynamiser le secteur Chanzy : il est proposé de réaliser une zone piétonne qui rendrait le quartier plus agréable, aménagement qui fonctionne dans d'autres villes.

Mme Rouvier dit que les commerçants sont consultés mais que les habitants se sentent exclus de la concertation.

Sur ce point, M. le Maire répond qu'il communique sur toutes les actions engagées par la ville.

M. Boulay s'inquiète du devenir du stationnement sur Marx Dormoy si les places sont supprimées. Le Maire l'informe qu'il a demandé au STIF des projets d'aménagement. Il organisera un conseil de quartier spécifique au T4 sur le quartier Gargan.

Mme Rouvier pense qu'il y a un fort risque de s'apercevoir, après le démarrage des travaux, que le tram ne peut pas tourner à angle droit. M. le Maire confirme que, techniquement, cela pose un problème

M. Richard demande quelle est la position du Conseil municipal.

Le Maire répond que le Conseil s'est prononcé contre ce projet. S'il faut désenclaver Clichy/Montfermeil, il aurait fallu choisir un autre tracé, qui avait d'ailleurs été étudié précédemment par le STIF.

Mme Hersemeule demande ce que va devenir le kiosque à journaux place Oissery-Forfry.

Le Maire explique que cela fait partie des points à évoquer avec le STIF et qui doivent être résolus.

## **2. Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et travail en atelier**

M. Salamon explique les motifs qui ont conduit la ville à réviser le Plan local d'urbanisme avant la constitution de la métropole du Grand Paris. Le nouveau PLU déterminera les orientations de développement choisies par la ville de Livry-Gargan. Il définira une stratégie urbaine avant le transfert de compétence à la métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il présente ensuite les 4 axes de réflexion du PADD :

- 1° *Confirmer le rayonnement métropolitain de Livry-Gargan,*
- 2° *Préserver et valoriser le cadre de vie urbain, architectural, paysager et environnemental,*
- 3° *Assurer un développement urbain mesuré, qualitatif et respectueux des identités urbaines locales,*
- 4° *Renforcer l'attractivité du territoire à travers un développement économique et commercial équilibré, diversifié et de qualité,*

Les membres du conseil sont ensuite répartis en deux groupes, lesquels vont travailler chacun sur 2 axes.

Le Maire souligne d'une part que Gargan est le quartier où il y a le plus à faire en termes de déperdition énergétique : il faut créer un lieu de conseil aux habitants pour les aider afin que les propriétaires puissent assumer les frais de chauffage en les réduisant.

D'autre part, sur le développement économique, il faut trouver comment travailler avec les commerçants de Chanzy afin de redynamiser l'offre.

Enfin, en ce qui concerne le volet santé, une table ronde a été organisée avec les professionnels de santé et la question de l'âge des praticiens a été évoquée. Des solutions sont à mettre en œuvre pour rendre la ville attractive et inciter les médecins, notamment les spécialistes, à s'installer. La ville pourrait devenir un pôle santé au sein du Grand Paris grâce à ses cliniques et à la proximité de l'hôpital de Montfermeil.

*(La synthèse des travaux menés en ateliers a été réalisée sous forme de livrets annexés au présent compte-rendu.)*

### **3. Fête des quartiers**

M. le Maire explique qu'il a souhaité instaurer la fête des quartiers pour que les habitants se réunissent et leur donner l'opportunité de mieux se connaître. L'objectif de cette manifestation est de construire du lien, de partager dans un contexte festif.

Salem Aïdoudi précise que ce sera l'occasion pour les membres du conseil de quartier de se présenter aux habitants et d'avoir un échange avec eux concernant leur rôle.

Il expose le déroulement de la fête : une animation itinérante sur les 5 quartiers ainsi que 2 stands de jeux sur chaque quartier sont offerts par la ville. Seules des boissons non alcoolisées seront distribuées. M. Aïdoudi invite les conseillers à faire remonter leurs idées au service de la Vie citoyenne pour enrichir le déroulement de la fête.

Il remet aux membres du conseil des flyers à distribuer dans le quartier.

### **4. Nomination d'un référent accessibilité**

M le Maire explique que la ville a créé une Commission communale d'accessibilité qui réunit des élus, des associations et des services de la ville. Le rôle du référent sera de faire remonter les difficultés particulières au quartier. Il pourra travailler en collaboration avec les commerçants.

M. Yacine KOUCEM se porte volontaire pour assurer cette mission.

Aucune autre question n'est posée par les membres du Conseil de quartier.

M. le Maire remercie chacun des participants.

Levée de la séance à 22 h 30.

*Copie du présent compte-rendu sera transmise à chacun des membres et invités sus désignés du conseil de quartier Garqan.*